



Sports et Loisirs

OBJET : Choix du délégataire pour la gestion de l'espace aquatique de Derval

EXPOSE

Dans le cadre de sa compétence « construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire », la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a en charge la gestion de trois équipements aquatiques sur le territoire.

Par délibération en date du 17 décembre 2020, il a été décidé de renouveler le principe de la délégation de service public pour assurer la gestion de l'espace aquatique de Derval.

Pour rappel cet équipement était précédemment exploité depuis le 3 novembre 2016 par le biais d'un contrat de délégation de service public avec la société Prestalis.

Le mercredi 14 avril 2021, la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a lancé sur la plateforme sécurisée la publication de la consultation relative au contrat de concession portant convention de délégation de service public pour la gestion de cet espace aquatique. Les candidats ont donc été tenus de remettre, avant la date limite mentionnée au règlement de consultation soit le vendredi 28 mai 2021 à 12h, les documents relatifs à leur candidature, ainsi que leur offre initiale. Lors de sa séance du 18 juin 2021, au vue des premières conclusions du rapport d'analyse, la commission de délégation de service public a autorisé la négociation avec les deux candidats ayant remis une offre afin d'optimiser ces dernières tant sur leur volet économique que technique et juridique. Le 28 juin, les deux candidats ont été reçus en négociation et la réception de leur offre optimisée a été fixée au 1^{er} septembre.

La commission de délégation de service public, réunie à titre facultatif le mercredi 22 septembre, a proposé au Président de soumettre au conseil le choix du candidat Prestalis en qualité de délégataire.

DECISION

Vu les articles L1411-1 et suivants du CGCT,
Vu les articles L3000-1 et suivants du code de la commande publique,
Vu la délibération du 17 décembre 2020 autorisant le lancement de la procédure de lancement de la procédure de délégation de service public,
Vu le rapport du Président sur le choix du délégataire et l'économie générale du contrat,
Vu le projet de contrat de convention de délégation de service public,
Vu les avis de la commission de délégation du service public en date du 4 et 18 juin 2021,

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'approuver le choix du candidat PRESTALIS comme délégataire lui confiant ainsi la gestion de l'espace aquatique de Derval et l'exploitation des équipements délégués pour une durée de cinq années à compter du 1er janvier 2022 ;
- d'approuver le contrat de convention de délégation de service public ;
- d'autoriser M. le Président ou le Vice- Président Délégué à signer le contrat de délégation et tout document ou acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à la majorité
Mme Laurence LE BIHAN ne prend pas part
au vote

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 7 octobre 2021

Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20211011-684-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-10-2021

Publication le : 11-10-2021

Conseil Communautaire du 7



Le Président,
Alain Hunault
Alain HUNAUT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt et un, le sept octobre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – Salle de conférence - sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART			X	P	M. Sébastien CROSSOUARD
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
DERVAL	M. François-Xavier LE HECHO	X				
	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY			X		
	M. Michel HORHANT	X				
ERBRAY	Mme Laurence LE BIHAN	X				
	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
FERCE	Mme Lucie PAUL			X	P	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET
	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON		X			
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X				
JUIGNE LES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY			X	P	Mme Manolita BLAIN-MAZÉ
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Madame Nathalie PIGREE

Mesdames Laurence LE BIHAN et Annette PIETIN sont arrivées à 17 h 46 après la lecture de la délibération n° 086 relative à l'avenant n°2 à la convention de portage foncier de la résidence du Val d'Emilie.

M. François-Xavier LE HECHO est arrivé à 17 h 50 lors de la lecture de la délibération n° 087 relative la décision modificative n°1 du budget principal.

AR-Préfecture

044-200072726-20211011-684-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-10-2021

Publication le : 11-10-2021



Le Président,

Alain HUNAUULT